

Valobat réagit aux annonces de la ministre de la Transition écologique

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, annonce la **refondation de la REP PMCB ainsi qu'un moratoire visant l'application de certaines dispositions devant entrer en vigueur à partir de 2025.**

Les acteurs de la filière ont été entendus. **Valobat, dont l'ambition est d'accélérer l'économie circulaire dans le bâtiment en apportant le meilleur service possible à l'ensemble des acteurs de la construction, salue ces décisions qui semblent aujourd'hui nécessaires pour assurer la soutenabilité à terme de la REP PMCB.**

L'éco-organisme croit au modèle de la REP et **estime qu'il doit être repensé et ajusté pour être plus efficient, plus durable** afin de répondre aux principaux enjeux de circularité dans le bâtiment : préservation des ressources, souveraineté de l'industrie et limitation des dépôts sauvages.

Fort de son expertise acquise depuis deux ans sur le terrain, avec la mise en place de la REP-PMCB, **Valobat se tient prêt à collaborer avec les pouvoirs publics et les acteurs de la filière** pour trouver des solutions concrètes et pérennes. Il portera des propositions permettant de garantir les ambitions soutenues par les pouvoirs publics et de répondre aux enjeux de la filière du bâtiment en vue d'accélérer toujours plus l'économie circulaire, tout en maîtrisant les coûts. L'objectif prioritaire étant d'assurer la soutenabilité et l'acceptabilité de la filière.

Par ailleurs, en 2025, Valobat poursuit le déploiement des solutions de collecte issus des chantiers du bâtiment offrant aux artisans et entreprises la possibilité de trier leurs déchets. Valobat constate une **forte prise de conscience qui se traduit par une activité opérationnelle multipliée par deux en 2025,** de par l'augmentation des volumes de déchets triés, réemployés et recyclés. Une excellente nouvelle pour l'environnement.